Dixième année — N° 380 — On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 1er AVRIL 1916

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partant du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ÉTRANGER. . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Toutes les Françaises doivent combattre l'Alcoolisme

Les Femmes contre l'Alcool

Depuis plus d'un demi-siècle, la lut- contre l'alcool est ouverte en Fran-; et la quantité des débits, la con-ommation du poison n'ont cessé 'augmenter. Cependant cette longue rédication n'a pas été vaine puis-u'elle a converti une élite assez nom-reuse aujourd'hui enrôlée dans la ba-ille.

Cette élite se compose en majorité de emmes. Et, dans ce domaine, au oins, l'action féminine est accueillie vec chaleur par l'opinion publique. es hommes qui furent les promoteurs u mouvement ont mis de plus en plus ur espoir en elles.

Les lecteurs de *La Française* savent uelle propagande énergique, assidue, s sociétés féministes mènent à Paris en province surtout depuis les cinq ernières années, pour la destruction u fléau. Ils ont été tenus au courant es efforts pratiques et heureux qu'el-es ont fait, depuis la guerre, pour lui rracher nos soldats, par la créatoin de s « Foyers » qui se multiplient de outes parts, et contre lesquels les dé-itants commencent à s'insurger : qu'ils 'en tiennent pour assurés, leurs pro-estations seront vaines. Les femmes ur montreront que les ennemis du eys ont moins de succès auprès d'el-es qu'auprès des ministres de la Ré-ublique.

Les faits ont prouvé, à l'Etranger, uelle influence décisive les femmes euvent avoir dans ce combat dont dé-end aujourd'hui la vie même de la rance. Dans divers Etats d'Amérique, ans les pays Scandinaves, en Austra-e, en Suisse, principalemenet les pro-rès réalisés leur sont, pour la plus rande part, attribuables. Les Françai-es ont à remplir la même mission.

Mais il faut que la cohorte des en-agées volontaires à l'œuvre déjà, de-ienne une immense armée, composée e toutes les Françaises, de tout âge et e toute situation. Pour la défense du ays contre l'alcool, chaque Française oit s'armer. Il n'en est aucune qui ne uisse quelque chose, ne serait-ce qu'a-outer sa voix en toute occasion à la lameur qui de toutes parts commence monter vers ceux qui nous gouver-ent, pour les sommer de délivrer la rance de l'alcool. Il faut que cette cla-eur devienne formidable et que le ouvernemenet, si sourd qu'il veuille araître, soit obligé d'y reconnaître la oix de la nation entière dressée contre es empoisonneurs dont il fait son rempart », ainsi que le proclama na-uère hautement un ministre.

Certes, nous le savons trop, les fem-es chez nous n'ont point, pour con-ebalancer l'influence des bistros sur République Française, l'instrument ui a permis aux Etrangères dont nous arlions tout à l'heure, de sauver leur ays : le bulletin de vote. La plupart es hommes, sincèrement ennemis de lcoolisme, le déplorent et sont de-enus les partisans les plus ardents u suffrage des femmes. Aussi les rançaises dignes de ce nom doi-ent-elles vouloir avec ardeur ces droits olitiques qui, seuls, peuvent adjoindre ans toute sa force l'élément féminin u pays aux hommes de bonne volonté. Ces hommes, conscients des moyens e sauver la France des fléaux inté-eurs qui la déruisent, sont trop peu ombreux. Ils ont contre eux, nous dit-, quatre millions d'individus qui ti-ent soit leur richesse, soit leur pain de mpoisonnemenet du pays, et qui, ar leurs 500.000 débits, possèdent sur s électeurs qui les fréquentent une aste influence. Sans le concours du ote des femmes les hommes savent u'ils n'arracheront point au gouverne-ent la condamnation définitive des istros.

Cependant, faute du vote, les Fran-aises. Elles possèdent elles aussi, tout omme les bistros, le pouvoir d'influen-er les électeurs. Leur devoir, leur de-oir absolu est d'en user. Nous indique-ons tout à l'heure quelques-uns des oyens dont elles peuvent user.

Nous les appelons à s'unir en masse, ux groupements déjà organisés et ac-ons contre le poison et ses amis et que *Conseil national des Femmes Fran-aises* centralise.

L'alcoolisme féminin, jusqu'ici consi-déré comme négligeable et qui s'est manifesté, depuis la guerre, sous un aspect si douloureux et si menaçant apporte une impérieuse raison de plus à celles qui déjà poussaient les femmes dans la lutte. La contagion gagne les épouses, les mères, et, par elles sur-tout, elle atteint les enfants.

Pour sauver la France, debout les femmes. Toutes les Françaises soldats contre l'alcool. Pas d'embusquées.

JANE MISME.

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES
1, AVENUE MALAKOFF, PARIS (XVIe)

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE
DIMANCHE 2 AVRIL 1916, A 3 HEURES

LES FEMMES CONTRE L'ALCOOL

Grande Manifestation antialcoolique

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. le Général MALLETERRE

Oratrices :

Mmes **Jules Siegfried**, *Présidente du C. N. F. F.*; **Avril de Sainte-Croix**, **Alphen-Salvador**, **Cruppi**, **Maria Vérone**, **Séverine**, **de Witt-Schlumberger**

avec le concours de la Société du CHANT CHORAL, d'Artistes de la Comédie Française et de l'Opéra

***

L'heure est unique. La France est au tournant de ses destinées. Ira-t-elle jusqu'au bout de sa tâche glorieuse ? Après la guerre, il lui restera encore un ennemi à vaincre : L'ALCOOL.
Femmes de France, aites votre devoir : GUERRE A L'ALCOOL !

Le prochain numéro de "LA FRANÇAISE" donnera le compte rendu de cette réunion

Ce que les Femmes veulent et peuvent contre l'Alcool

Le **Conseil national des Femmes françaises**, dans sa manifestation du 2 avril affirmera le but de ses effets c'est-à-dire **l'interdiction totale de la vente de l'alcool- boisson en France.**

Les demi-mesures prises jusqu'ici ont été inefficaces; elles le seront nécessairement toujours parce que leur application exige un contrôle impossible, tant que la fabrication et la circulation de l'alcool sont libres. Que l'on interdise telle ou telles catégories de boissons ou bien que l'interdiction frappe telle ou telle catégorie de personnes, les boissons défendues se mêleront toujours à celles qui restent permises; les personnes « interdites » auront toujours des pourvoyeurs en ceux qui continuent à posséder de l'alcool

On objecte au vœu de l'interdiction absolue la coalition des intérêts politiques qui le rend irréalisable. Aussi, est-ce à cette coalition que les femmes vont s'attaquer. Ces intérêts que l'alcoolisme favorise, il faut qu'ils voient dans la lutte antialcoolique un danger plus grand encore que dans la suppression de l'alcool. Il faut que les politiciens élus des bistros voient leur majorité compromise par les ennemis de l'alcool.

La première tâche des femmes est donc de créer, par une propagande incessante, des ennemis à l'alcool assez nombreux, assez résolus pour attaquer dans leur département, dans leur circonscription, dans leur commune tous les hommes politiques qui déjà ont manifesté leur sympathie envers les empoisonneurs; pour former contre eux une majorité hostile; pour assurer cette majorité à des candidats partisans de l'interdiction de l'alcool.

Entre les moyens favorables à cette œuvre, le plus efficace sans contredit est celui dont la guerre a fait particulièrement valoir l'utilité. Ces foyers du soldat qui ont actuellement pour effet de soustraire aux bistros les militaires encore indemnes du poison il faut que non seulement ils vivent et se multiplient pendant et après la guerre, mais que se créent en masse auprès d'eux des œuvres analogues destinées aux civil. A côté de 480.000 débits de poison une vaste concurrence d'établissements sans alcool doit surgir. Elle exigera beaucoup d'argent. On en trouvera. Car l'antialcoolisme sera sans pouvoir tant qu'il n'opposera point à la puissance financière de ses défenseurs une force égale.

Le cabaret nous dit-on est le nécessaire salon du pauvre. Donc ne l'abolissons pas; créons le « cabaret nouveau » plus attrayant que l'ancien.

On voit aisément quel rôle cet élément prendra dans la lutte antialcoolique; en soustrayant des clients aux bistros il préservera les clients du poison et forcera nombre de débits à disparaître, faute de buveurs ; de plus il constituera un centre d'influence morale... et électorale osons le dire, qui contrebalancera l'influence des empoisonneurs.

Les femmes ne se laisseront pas émouvoir par les lamentations hypocrites ou lâches de ceux qui s'apitoyent sur les ruines que causera nécessairement l'interdiction de l'alcool.

Ces ruines ne seront point, ce que l'on veut bien dire Les producteurs du raisin, des fruits divers, ou des céréales qui servent à fabriquer l'alcool ne seront pas atteints, car ils écouleront leurs produits dans la fabrication de l'alcool industriel et du sucre qui, dans l'intérêt de la France, devront être développés. Les grands fabricants, les grands commerçants sont assez riches pour supporter les frais d'une transformation de leur industrie ou de leur commerce selon les besoins nouveaux. Les grands cafés auront la ressource de se transformer en « cabarets nouveaux » qui bien compris ne les enrichiront pas moins. Exemple : les « thés » grands et petits d'ailleurs.

Quant aux petits débitants on sait que la plupart actuellement finissent par la faillite.

En admettant — il faut l'admettre — que des dommages privés résultent de la réforme doit-on s'y arrêter, lorsque à chaque saison on accepte avec sérénité que le changement de mode crée une crise dans les industries que la mode cesse de favoriser. Les marchands d'alcool me paraissent en général infiniment moins intéressants que le passementier ruiné par le vogue du ruban ou le rubannier ruiné par la vogue de la passementerie. Les marchands d'alcool s'indignent lorsqu'on les appelle empoisonneurs. Sont-ils autre chose ? Ceux qui ont eu l'excuse de chercher dans cette voie leur fortune ou leur gagne-pain sans réfléchir qu'ils embrassaient une profession de meurtriers n'ont plus d'excuse lorsque, éclairés comme ils le sont maintenant par leurs adversaires, ils s'obstinent à vouloir continuer.

Cependant nous ne voulons pas la mort du pécheur.

Ce sera encore le rôle des femmes d'aider à l'évolution des petits débits qui auront des chances de réussir en « cabarets nouveaux »; d'engager dans les campagnes les innombrables femmes qui « font café » comme on dit à toutes les portes de renoncer en les y aidant à cette triste source de profits; d'aider surtout les veuves de débitants morts à la guerre que l'on pourrait décider à fermer boutique, à s'orienter vers d'autres situations.

La tâche pratique à côté de l'œuvre évangélisatrice est vaste, on le voit. Elle permet l'emploi de toutes les bonnes volontés. Que ceux ou celles qui, nous lisant, voudraient y contribuer le signalent au **Conseil national des femmes françaises**, 1, avenue Malakoff.

⁂

Pour fonder un « Foyer du Soldat » demander le numéro de LA FRANÇAISE du 29 janvier où Mme de Witt-Schlumberger donne toutes les indications nécessaires.

⁂

Mme Eugène Simon prépare une édition de cartes postales antialcooliques très artistiques et frappantes dont nous reparlerons.

VIENT DE PARAITRE
Le premier fascicule de
Le Livre d'Or des Œuvres de Guerre
Recueil illustré de Notes et de Documents
réunis et publiés par
MAURICE CHULLIAT
AVEC LE CONCOURS DE NOMBREUX COLLABORATEURS
Vendu au profit des Œuvres de Guerre

Le premier fascicule est en vente au prix de 1 fr. 25, aux bureaux de « La Française », 17, rue de l'Annonciation, Paris (16e).
Ecrire ou s'y adresser les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

Quelques Avis de Femmes et d'Hommes éminents

Le péril alcoolique devient de jour en jour plus menaçant; nous ne saurions trop coordonner tous nos efrts pour lutter contre ce fléau et sauver le pays et la race.

Obtenir du Gouvernement l'interdiction de la vente de l'alcool couperait le mal dans sa racine. Mais ce but, quand sera-t-il atteint ?

En attendant, ne perdons pas notre temps. Organisons la lutte non seulement dans les villes en multipliant pour nos soldats, aujourd'hui tous nos hommes, des « Foyers » qui les détournent du cabaret et par conséquent de l'alcool, mais encore et surtout dans les campagnes, en allant dans chaque village instruire le peuple de France trop ignorant des dangers du « petit verre », et le convaincre qu'il n'est qu'un moyen pour ramener après la guerre la prospérité dans le pays : la suppression de l'alcool au cabaret et dans la famille.

G. Alphen-Salvador.

Je prouve par mon exemple personnel médecine n'est absolument pas nécessaire. Je n'ai jamais goûté **d'aucune** boisson alcoolique et quoique dans ma 68e année, je n'ai jamais eu un jour de maladie. Nous sommes dans ma famille quatre générations de **totalement abstinents.**

Caroline Armfield.

Convaincue du danger que représente pour la France l'alcoolisme chaque jour grandissant, je pense qu'aucune mesure, aussi radicale soit-elle, ne sera trop énergique pour combattre ce fléau.

La guerre terminée, nous aurons à faire un effort immense . . . r en réparer les désastres. Il ne faut pas que notre action soit rendue vaine par le fait du poison qu'est l'alcool, non seulement pour la santé physique, mais aussi pour la santé morale de la nation.

Donc, pas de demi-mesures.

La vente de l'alcool-boisson doit être interdite et le privilège des bouilleurs de crû supprimé.

Les femmes, les premières et les plus douloureuses victimes de l'alcool, ont reconnu le péril qu'il représente. Pour défendre leur foyer contre son influence néfaste, elles apporteront sans restriction leur concours à ceux qui le combattront.

Elles ont terrassé le monstre ailleurs, elles le terrasseront en France également.

G. Avril de Ste-Croix
Présidente de l'Œuvre libératrice, Secrétaire générale du Conseil National des Femmes françaises.

Je suis trop âgée pour prendre une part active à la grande bataille engagée contre l'alcoolisme. Mais je suis chaudement de cœur avec ceux qui combattent ce monstrueux fléau. Toutes les personnes qui visitent les crèches, les orphelinats, les refuges ,les hôpitaux — ont vu de pauvres êtres venus au monde avec d'horribles tares morales et physiques qu'ils doivent aux **alcooliques** qui les ont engendrées.

La France ne peut rester impuissante en face du péril de l'alcool ? Ses enfants sont des héros. Ils se font tuer et se couvrent de gloire pour chasser l'ennemi et lui reprendre le territoire envahi. Seront-ils des dégénérés après avoir été des héros? Non. L'armée a fait son devoir, aux pouvoirs civils à faire le leur maintenant.

Et que la France reste la glorieuse France fière de ses enfants.

Isabelle Bogelot,
Chevalier de la Légion d'honneur, Présidente d'honneur du Conseil national des Femmes françaises.

Pour résoudre le problème angoissant de l'alcoolisme, on s'est acharné, jusqu'à présent, à tout attendre du Parlement.

Qu'a-t-on obtenu? Rien.

D'ailleurs, à quoi bon des lois nouvelles, puisque celles qui existent ne sont pas appliquées! Les raisons de cette inertie, tout le monde les connaît: inutile d'insister.

Il n'y a donc plus à compter que sur l'effort continu des groupements antialcooliques, sur leur énergie à poursuivre plus ardemment que jamais, à étendre par tous les moyens, la lutte patriotique entreprise contre les empoisonneurs de notre race.

Mais cette propagande incessante, pour qu'elle pénètre partout, doit être faite principalement par les femmes. C'est par elles surtout qu'elle réussira.

Que dans le public, chacun connaisse les ravages de ce fléau, grand pourvoyeur d'hôpitaux, de prisons et d'asiles d'aliénés.

Que dans toutes les familles de travailleurs, l'on sache que l'argent dépensé en boissons le plus souvent nuisibles — quelquefois 2 et 3 francs par jour, à la maison ou au dehors — c'est autant d'enlevé à la nourriture, au logement, au bien-être.

Convaincre d'abord: tel est, je crois, le plus sûr moyen d'enrayer l'alcoolisme.

Dr P. Bouillet.
Vice-président de l'Alarme, maire du 16e arrondissement.

Vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur les moyens de combattre l'alcoolisme.

La réponse, comme la question, peut porter sur deux points:

Comment organiser la lutte contre l'alcoolisme?

Comment, au fond, supprimer les causes qui l'engendrent?

A la première question, permettez-moi de répondre un peu brutalement. Si nous voulons engager la lutte sérieuse, il faut commencer par un effort qui jusqu'ici semble au-dessus de notre pouvoir: nous unir pour l'action. Tant qu'il n'y aura ni entente ni direction commune, ni plan d'ensemble concerté et suivi, tant que nous aurons quelques douzaines de sociétés chacune faisant très honorablement d'ailleurs son œuvre propre par ses propres moyens, le résultat sera ce qu'il est aujourd'hui. La situation ne changera que le jour où ces forces éparses et divergentes se grouperont en faisceau, formeront un tout vivant et agissant avec la puissance d'une volonté unique au service d'une pensée unique. Voyez ce qu'ont fait, dès que le danger leur est apparu, les défenseurs de l'alcool: immédiatement et d'instinct, ajournant, pacifiant tout ce qui pouvait les diviser, ils ont fait bloc, un bloc imposant puisqu'il semble avoir enrayé l'attaque à peine commencée. Si nous ne sommes pas capables d'autant de discipline, dans l'offensive qu'ils en ont mis dans la défense, l'antialcoolisme continuera à n'être qu'un beau geste et qu'un vœu pieux.

Quant au fond, je vous demande de répéter, car, hélas ! il n'y a rien de changé, ce que je soutenais il y a bien des années à un Congrès tenu à l'Ecole de médecine. L'alcoolisme est une forme aigüe de la question sociale. Le cabaret attire, parce que le taudis repousse. Il restera le salon du peuple, tant que le peuple n'en aura pas d'autre. Un intérieur où l'on puisse se plaire, un foyer où il fasse bon vivre, une table de famille autour de laquelle parents et enfants passeront d'heureux moments dans un épanouissement de paix, de confiance et de gaîté, voilà le véritable antidote du poison d'alcool. On ne résoudra le problème ni par des juridictions de tempérance, ni par des mesures obliques de taxes et de surtaxes. La moindre réduction du temps excessif de travail, la moindre amélioration dans l'échelle des salaires, la moindre mesure municipale pour l'hygiène, l'assainissement, la propreté des habitations ouvrières, mieux encore le seul fait de développer méthodiquement dans nos écoles primaires une éducation ménagère non pas superficielle et de parade, mais assez efficace pour former des femmes d'ouvriers qui aient l'ambition d'être la fée du logis et d'y retenir l'homme, oui, tous ces moyens qui semblent indirects feront plus pour nous sauver de l'alcoolique que toutes les lois demandées au Parlement et que le Parlement ne votera pas.

Ferdinand Buisson.
Président de la Ligue des Droits de l'homme.

L'alcool détruit plus de vies humaines que la guerre et toutes les épidémies réunies. L'alcool doit nous servir industriellement, dans cet ordre d'idées, il est de première nécessité.

Détourné de son usage normal, c'est le fléau de la France, une des causes de dépopulation, d'abâtardissement de la race, d'augmentation de la criminalité et de diminution de la productivité des travailleurs.

La seule mesure à prendre : celle prise en Russie au début de la guerre, sa suppression comme boisson.

En boire est coupable, en faire boire et en laisser boire est criminel.

Henri Coulon,
Vice-président de l'Alarme.

Je ne saurais mieux exprimer mon ardent désir de voir réussir la manifestation anti-alcoolique du **Conseil National des Femmes** qu'en rappelant le vœu émis par le Comité de la **Croisade des Femmes Françaises**, dont je fais partie. Ce vœu, reproduit par toute la presse à la fin de juillet 1915, était ainsi conçu :

1° Que le privilège des bouilleurs de crû soit supprimé sans retard.

2° Que la vente de tous alcools ou eaux-de-vie à consommer sur place ou à emporter soit interdite aux épiciers, marchands de charbon, débitants de tabac.

3° Que pendant la durée de la guerre la vente de tous spiritueux soit interdite dans les communes où se trouvent des usines fabriquant du matériel de guerre ou des munitions.

J'ajoute, en mon nom personnel, que l'admirable exemple de la Russie et les résultats merveilleux obtenus chez nos alliés par la suppression de l'alcool et de l'alcoolisme est une leçon que notre pays devrait se hâter de suivre s'il veut remplir vis-à-vis de lui-même un devoir aussi urgent que l'héroïsme de nos sublimes soldats.

Daniel Lesueur.
Officier de la Légion d'honneur, ex-vice-président de la Société des gens de lettres.

La lutte contre l'alcool n'aura jamais été aussi nécessaire qu'au lendemain de cette guerre qui prive la France de ce qu'elle a de meilleur et de plus sain.

La Femme, conservatrice de la race, aura un rôle encore plus prédominant à ce point de vue et l'Etat doit l'aider dans son rôle de sauvegarde.

L'un des principaux facteurs de destruction et d'abatardissement de la race c'est l'alcool. La Femme et l'Etat doivent donc unir leurs efforts pour le supprimer, et les mesures les plus énergiques sont indispensables.

Persévérer dans la suppression des boissons à essences, particulièrement toxiques et ne faire aucune exeption. Supprimer les boissons alcooliques. **Enlever aux débitants les bureaux de tabac**, où femmes, jeunes filles, mineurs, sont forcés d'entrer pour l'achat des timbres, ou allumettes. Trop souvent c'est le premier pas qui entraîne les jeunes gens des deux sexes à consommer d'abord, et ensuite les incite à l'immoralité.

Supprimez sans aucune hésitation le privilège des bouilleurs de crû, qui favorise l'alcoolisme des campagnes, l'alcoolisme à domicile et détruit la race dans nos plus belle provinces

Voici en quelques mots le programme du médecin, de la mère de famille, de la Française qui signe

D Blanche-Edwards Pillet.
Ancien interne prov. des hôpitaux de Paris.

On connaît ce joli dicton slave: « L'âme voudrait aller au paradis, mais les pêchés la retiennent sur la terre. »

Votre campagne, si belle et si simple à la fois, tendant à l'interdiction globale de l'alcool, reste, hélas ! irréalisable. Les pêchés consommés dans le passé ont provoqué ce résultat surprenant : la prospérité matérielle d'environ quatre millions de nos citoyens dépend directement des ravages de l'alcoolisme. La France étant un pays constitutionnel; la majorité parlementaire étant à son tour l'émanation de cette majorité, peut-on espérer une solution si opposée aux intérêts immédiats de la plupart de nos dirigeants ?

Il faudra combattre le mal par d'autres moyens J'ai préconisé la méthode de travailler dans la « matière humaine » au lieu de s'ataquer directement à la « matière alcoolique »

On aurait pu sauver, dans ces conditions, les femmes, les enfants et les mobilisés, c'est-à-dire soustraire aux influences du poison environ **sept à huit dixièmes de la population** En les détachant de l'alcoolisme, on s'acheminerait vers une race plus forte et capable ensuite de réaliser le salut total. J'ai développé ce programme dans la « Revue », dans le « Temps » de même que dans mon volume **L'Union sacrée contre l'alcoolisme**, qui vient de paraître. J'y renvoie tous ceux qui s'intéressent à la question. Cette méthode de travail a déjà donné quelques résultats et apportera ultérieurement, je n'en doute point, la plénitude des bienfaits qu'il faut en attendre.

Grâce au concours des femmes françaises en général et du **Conseil national** en particulier, la cause de l'anti-alcoolisme s'impose de plus en plus à l'attention publique. Le jour n'est pas éloigné où tous nos efforts réunis pourront créer une force anti-alcoolique devant résister à l'activité si troublante des « ennemis de l'intérieur ».

Et s'il m'était permis de soumettre au **Conseil National** une suggestion, je lui demanderais tout simplement de réclamer la **réquisition immédiate** de l'alcool en France au profit de la défense nationale.

Cette solution qu'imposent les besoins de la guerre sera, en tous cas, accueillie et acceptée avec la même ardeur par ceux qui vivent de l'alcoolisme et par ceux qui en meurent.

Et la France se trouverait ainsi privée de l'alcool de bouche jusqu'à la fin des hostilités !

Nos deux éminents ministres, celui des Finances et celui des Munitions, avec lesquels je me suis mis en rapport à ce sujet, paraissent en principe acquis à cette solution. Elle rencontre sans doute maintes difficultés, mais celles-ci ne pourront résister à l'effort commun et énergique de tous les adversaires de l'alcoolisme en France. Que les femmes prennent la tête du mouvement et tous ceux qui aiment la France les suivront dans cette voie

Jean Finot,
Président de « l'Ala

Il conviendra aussi d'encourager, de provoquer au besoin la création, au dehors de la caserne, de foyers, d'abris du soldat ou toute autre organisation similaire où le jeune soldat pourrait trouver à ses heures de loisirs, un lieu de réunion confortable, une atmosphère morale et patriotique qui le protégerait contre la tentation du cabaret et des attirances fâcheuses.

Général Galliéni.

(Extrait d'une circulaire du ministre de la Guerre.)

Je pense avec quiconque réfléchit que l'alcoolisme est un fléau qu'il est indispensable d'exterminer si l'on veut que la France vive.

Je pense qu'il faut employer tous les moyens de propagande pour créer, dans la nation, un mouvement irrésistible d'opinion qui mette nos parlementaires dans l'obligation de voter l'interdiction du commerce des boissons distillées et de rendre à l'alcool son rôle pharmaceutique.

Comme moyen de propagande, je donne la préférence :

1° A la conférence, une conférence familière, alléchante quoique documentée, qui conte des vies d'alcooliques et de familles d'alcooliques, entre dans le détail des budgets de ménages d'alcooliques, expose les pertes et profits de l'Etat du fait du commerce de l'alcool, montre au travail des alcoolisés et des non alcoolisés, des hommes brûlés d'alcool et des hommes nourris sainement.

2° A des opuscules d'une présentation aimable, répandus à profusion, qui instruiraient tout le monde dans le même sens que les conférences-causeries cherchant moins à faire peur — avec le risque de donner à rire — qu'à parler raison, afin de convaincre, ce qui est le résultat à vouloir et à atteindre

M. Ginier.

Inspectrice de l'Enseignement primaire de la Seine.

Dire que l'alcoolisme est un fléau est une chose, le voir en est une autre et combien plus douloureuse parce que « réalisée ».

Au cours de mes inspections si apitoyée par des enfants dont je vois ou bien je devine la misère physiologique ou les tares intellectuelles, j'interroge les institutrices. 99 fois sur 100 on me répond d'un air distrait et résigné : le père est alcoolique ! Les parents sont alcooliques! Ce qui veut dire : Que voulez-vous, il n'y a rien à faire !

Si, il y a quelque chose à faire. D'abord, soigner ceux qui sont atteints, mais surtout sauver ceux qui sont à naître, en détruisant par des lois l'alcoolisme malfaiteur, qui, au mépris de toute justice, crée de pauvres petits qui seront des victimes du vice de leurs parents, victimes de la société qui ne sait pas ou ne veut pas faire son devoir pour que nos enfants de France naissent sains afin de vivre heureux, par conséquent bons et bonnêtes.

Jeanne Girard.

Inspectrice des Ecoles maternelles du département de la Seine.

La nécessité impérieuse, urgente de combattre le fléau de l'alcoolisme n'est plus à démontrer. Le mal est terrible. Il ronge la race dans ses sources. Les intérêts professionnels ne comptent pas devant l'intérêt supérieur de la nation. Leur seule force, c'est d'être à la fois des intérêts électoraux. Il faut signifier résolument aux parlementaires qui combattent les lois anti-alcooliques qu'ils seront combattus, sans distinction de parti et quelles que soient leurs autres titres, par ceux qui mettent au-dessus de tout l'intérêt de la nation.

Joseph Reinach.

Vous me demandez mon avis sur la question de la prohibition totale de la vente en France des boissons distillées.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que c'est moi-même qui ai indiqué cette plate-forme possible à un mouvement antialcoolique féminin. C'est vous dire que j'en suis personnellement partisan. Mais je vous parle en mon nom personnel, car le Conseil de la Ligue n'a pas eu encore à délibérer sur la question.

G. Riémain.

Secrétaire général de la Ligue nationale contre l'alcoolisme.

Suppression du privilège néfaste des bouilleurs de cru, élévation importante des droits sur l'alcool, réglementation sévère des apéritifs, développement de l'emploi industriel de l'alcool : tels sont les points essentiels du projet de loi que va bientôt discuter la Chambre.

Que tous les éléments sains du pays s'unissent donc pour manifester clairement leur volonté de voir aboutir ce projet !

Qu'une énergique pression soit faite sur les pouvoirs publics !

De la suppression du privilège des bouilleurs de cru dépend le salut du pays.

V. Schmitz.

Député des Vosges.

La suppression du privilège des bouilleurs de cru est, avec d'autres mesures préventives, l'étape nécessaire pour préparer la solution radicale du problème de l'alcoolisme qui devra être, comme en Russie, l'interdiction totale de la vente de l'alcool.

Jules Siegfried.

Vous voulez bien me demander ce que je pense du problème de l'alcoolisme.

Je crois que toutes les femmes de France doivent se liguer par tous les moyens possibles pour renforcer le courant d'opinion, trop faible encore, hélas qui déterminera le Gouvernement à nous en apporter la seule solution efficace : la suppression totale de l'alcool.

Julie Siegfried.

Présidente du C. N. F. F.

Nos vaillants soldats, en sacrifiant leur vie, sauvent la patrie et la civilisation.

L'admiration du monde les suit dans leur resplendissant héroïsme.

Nous ne doutons pas un seul instant, que nos députés ne finissent par se rendre compte, qu'un pays qui possède de tels héros *mérite* que ceux qui ont la glorieuse charge du gouvernement, mettent le fer rouge dans cette plaie infamante qu'est l'alcoolisme.

Ce geste libérateur venant de la France civilisatrice, l'humanité l'attend avec ferveur, comme elle attend la victoire du Droit sur la Force.

Clarice Eugène Simon.

Ne crains pas l'épée, croise le fer sans broncher, ne fuis pas le danger : malicieusement il court après le fuyard; n'évite pas les avertissements ; un homme averti en vaut deux; ne redoute pas les menaces : plus les chiens aboient fort et moins ils mordent. Mais *crains l'alcool* : il ferait trembler l'épée dans ta main; *fuis l'alcool*, ses vapeurs sont peuplées de dangers imaginaires et tu deviendrais leur proie; *évite l'alcool*, en l'irritant contre les bons avis, il te rendrait aveugle et sourd; *redoute l'alcool* : à l'encontre du chien qui aboie et ne mord pas, l'alcool rouge et dévore en silence, sans jamais crier gare.

alors, va le dire, l'écrire le crier le répéter à tous ceux qui ne le savent pas assez et à ceux assez fourbes pour le nier. *Sus à l'alcool !* à bas les prétextes dont il se couvre, les cachettes où il s'embusque. Santé, vigueur liberté, justice, prospérité, bon sens, tout ce qui fait le trésor de l'homme, et de la patrie, l'alcool, comme une bête horrible, s'acharne à le détruire, et traquer l'ennemi du genre humain.

Charles Wagner.

1° Pour combattre l'alcoolisme, il faut l'exemple des abstinents scientifiquement documentés et moralement convaincus des méfaits de l'alcool.

2° Il faudrait que les médecins et les éducateurs laïques et religieux de la jeunesse par une entente générale élaborent les principes d'un enseignement obligatoire rationnel et scientifique qui préserverait la jeunesse des tentations de l'alcoolisme et de la débauche.

3° Les femmes prendraient pour mission de dénoncer au mépris public les fonctionnaires et hommes politiques qui protègent et encouragent la vente et le commerce de l'alcool.

4° Avant les élections une campagne active serait entreprise pour savoir quels seraient l'attitude, les principes, des députés, sénateurs, conseillers municipaux, au sujet de l'alcool, et si ils voteraient pour le bien collectif au lieu d'être les défenseurs des cabaretiers et des privilèges de la minorité.

Les défenseurs de l'alcool sont les ennemis résolus du suffrage des femmes, il est donc de notre intérêt de les combattre.

Mathilde Weyer.

Secrétaire du Ruban Blanc

Les femmes se sont fiées aux législateurs pour mener contre le monstre de l'alcoolisme la lutte nécessaire, c'est-à-dire une lutte à mort. Elles leur ont maintes fois exprimé des vœux et elles ont attendu le résultat. Le résultat n'est pas venu !

Nous croyons en toute sincérité que les femmes ont eu trop de confiance aux législateurs et une appréciation trop humble de leurs propres responsabilités. Il est parfois commode de se faire modeste.

L'effort personnel des femmes contre le fléau n'a pas été suffisant ! Elles n'ont pas parlé comme doivent le faire les mères de la race menacée. Ah! comme tout serait plus facile si nous possédions le droit de vote ! N'oublions pas pourtant la fable de La Fontaine :

Il n'est meilleur ami ni parent que soi-[même
Il faut qu'avec notre famille
Nous prenions dès demain chacun une [faucille.

C'est là notre plus court...

Ne comptons plus sur les autres et puisque nos législateurs tourmentés par leurs débitants et leurs bouilleurs de cru, n'osent pas prendre la faucille, présentons-la leur nous-mêmes en ne leur laissant aucun repos. Il faut qu'ils puissent dire que les mères françaises leur forcent la main.

Nous seulement donnons l'exemple, ne buvons pas de boissons distillées et n'en offrons pas à nos amis, mais allons de suite au but : demandons au Gouvernement la suppression pure et simple de la vente de l'alcool de bouche sauf pour la pharmacie. L'Armée et l'Académie de médecine ont condamné l'usage de l'alcool, car il mène à l'abus ; des femmes en ont obtenu la suppression dans d'autres pays; si nous ne l'obtenons pas c'est que nous ne saurons pas le vouloir à

De Witt-Schlumberger.

Présidente de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.

La Guerre à l'Alcool par le Gouvernement Français

Avant la guerre existaient des lois pour la répression de l'ivresse publique impossibles à appliquer. Depuis la guerre sous la pression de l'opinion le gouvernement a fait voter deux lois par le Parlement et pris un arrêté qui ne changent pas grand chose à la situation.

Une loi a interdit la vente de l'absinthe mais la consommation des amers a quadruplé.

Une loi a soi-disant limité le nombre des débits de boissons. En réalité tous les nouveaux débits qu'ils s'appelleront restaurants peuvent vendre les spiritueux en liberté. Aucun obstacle ne sera fait à la création de nouveaux débits ne vendant que des boissons à condition que ces liquides ne titrent pas plus de 23°. Et licence entière est donné à quiconque de créer des débits d'alcool à emporter: Voilà le bienfait de la loi pour la limitation des débits.

Le gouvernement a proposé un perfectionnement de la loi de répression sur l'ivresse publique ; mais la Chambre, ayant en fait de progrès, dès l'article 4, voté le maintien du droit de vote aux condamnés récidivistes pour ivrognerie que l'ancien texte leur retirait le projet de réforme en est resté là.

Enfin, le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur ont pris des arrêtés interdisant par toute la France la vente de l'alcool en général jusqu'à 11 heures et le reste du jour aux mobilisés, aux femmes et aux mineurs. Mais la plus grande tolérance étant recommandée par le gouvernement aux préfets et aux chefs militaires chargés de l'application de ces arrêtés les mesures qu'ils prescrivent sont devenues lettre morte ou peu s'en faut.

Mais n'oublions pas en revanche qu'un projet de loi de M. Ribot, ministre des finances, comportant l'abolition du privilège des bouilleurs de cru et quelques autres dispositions salutaires attend depuis près d'un an que la Chambre veuille bien s'en occuper. Cette loi est une de ces bonnes intentions destinées, dès leur origine, à orner de pavé l'enfer.

Voilà l'œuvre du gouvernement français après 20 mois de guerre contre les Allemands, quand de toutes parts on lui crie: Guerre à l'alcool pour sauver la France!

Nous montrerons dans le prochain numéro combien l'action des gouvernements étrangers est plus vaillante.

Ceux qui luttent contre l'Alcool

Nous ne saurions prétendre énumérer ici tous les efforts qui ont été faits soit par des groupements ou des journaux, soit par des personnalités isolées contre l'alcoolisme. Nous devons nous borner à un coup d'œil sur les principales manifestations du mouvement.

Nous donnerons de nouveaux détails dans le prochain numéro.

Les Sociétés féministes

Nous avons indiqué ci-dessus la part que les sociétés féministes y ont prise. Nous nous contenterons d'ajouter que de ce côté, la plus grande activité est venue du **Conseil national des Femmes Françaises** dont la section d'hygiène, présidée par Mme Alphen-Salvador, peut agir avec le concours des 110 sociétés de tout ordre qui composent le Conseil. Les branches de province et particulièrement celle de la Seine-Inférieure ont réalisé des miracles. A côté de cette action d'ensemble, il faut placer l'action particulière de **l'Union Française pour le suffrage des femmes** qui a largement fait participer l'antialcoolisme à sa propagande suffragiste et pris, entre autres, une part considérable à la grande pétition de la Ligue nationale contre l'alcoolisme et à la première campagne de meetings de **L'Alarme** pendant la période électorale de 1912. Des brochures éditées par l'Union peuvent être demandées au secrétariat général, 53, rue Scheffer. La **Ligue pour le Droit des Femmes**, **L'Union Fraternelle des femmes** ont aussi un travail sérieux à leur actif.

La France ouvrière

Il y a bien longtemps que l'action antialcoolique s'est dessinée dans le monde ouvrier de ce pays. Quelques militants des syndicats, depuis une trentaine d'années, au moins tentaient de ci de là d'attirer l'attention de leurs camarades sur les dangers de la consommation des boissons distillées et même de celle des boissons fermentées, réputées hygiéniques.

Tout d'abord, ces tentatives, plutôt timides, n'eurent que peu d'effet.

Ceux qui prêchaient cette croisade débutante n'était point écoutés. Leurs théories n'étaient-elles pas en opposition évidente avec l'idée consacrée par le temps, que ces boissons étaient indispensables à qui travaille?

Celui qui dépense ses forces à un travail manuel devait les entretenir, les réparer au moyen de ce que l'on considérait comme des « fortifiants ». Cette conviction arrêtait au seuil de l'observation et du raisonnement des masses toutes démonstrations contraires, si étayées qu'elles fussent de documentation scientifique.

D'autre part, la campagne contre l'alcool émanait de milieux bourgeois, cela éveillait la méfiance de la classe ouvrière qui craignait qu'elle ne fût une déviation voulue de son action de classe.

En 1906, un membre de la *Ligue Nationale contre l'alcoolisme*, M. Robert Mirabaud, vint à la *Bourse du Travail* de Paris provoquer la Constitution d'un groupement ouvrier, avec l'espoir que la propagande qu'il pourrait faire dans la classe ouvrière serait mieux accueillie que celle due à l'action de la *Ligue* et autres organes appartenant à la bourgeoisie.

A la suite d'une Conférence faite à cette Bourse du Travail par le député socialiste belge Vandervelde, le groupe ouvrier recruté dans les Syndicats fut créé. Il devint « *L'Association des Travailleurs anti-alcooliques* ». Plus tard, fut constituée « *La Fédération ouvrière anti-alcoolique* ».

Entre temps, des groupements ayant pour objet la lutte contre l'alcool dans les milieux ouvriers s'organisèrent à Reims, grâce à l'activité de M. le professeur Hayaux. M. Mongel, inspecteur du travail des Vosges, en constitua dans ce département. A Brest, la fraction abstinente ouvrière se dépensa dans toute la région, obtenant d'excellents résultats.

Un groupe très important des Travailleurs des Chemins de fer, encouragé dans cette voie par les Compagnies, a obtenu une évolution très appréciable vers la modération et l'abstinence.

Dans la région du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, la « Croix-Bleue », au moment où nous surprit l'épouvantable tourmente, développait également sa propagande chez les travailleurs.

En quelques années, de tous côtés dans le monde ouvrier, cette propagande était favorablement accueillie, surtout dans les syndicats, les Bourses du Travail, dans les Coopératives dont plusieurs supprimèrent la vente de l'absinthe, alors que ce poison était si goûté, si recherché.

Des congrès de fédérations d'industries et de la *Confédération générale du travail*, mirent cette question à leur ordre du jour et des décisions contre l'alcool-aliment y furent adoptées sans opposition.

Des journaux spéciaux se répandirent chez les travailleurs; ce furent, à Reims, « *L'Ouvrier Rémois* »; dans les Vosges, « *Pour l'avenir du Peuple* »; à Paris, « *Le Réveil* » et « *La Pensée Ouvrière* », ainsi qu'une revue publiée par les anti-alcoolistes des Chemins de fer,

« *La Voix du Peuple* », organe officiel de la C. G. T. prit une part active à cette action, de même que « *La Bataille Syndicaliste* »; puis « *La Bataille* ».

Les journaux du Parti Socialiste et spécialement « *L'Humanité* » ainsi que les journaux libertaires; les journaux professionnels et corporatifs, les Bulletins des *Bourses du Travail*, tous les organes du prolétariat, en un mot, quand l'hydre domestiquée et caporalisée des Kaysers s'abattit sur nous, menaient ardemment la lutte contre l'autre monstre.

De nombreux meetings furent organisés dans les centres industriels, avec projections et films démontrant les effets de l'alcoolisme, par *La Ligue Nationale* et « L'Alarme », avec le concours de militants ouvriers et de la *Fédération ouvrière antialcoolique*.

Enfin, l'*Union des Syndicats ouvriers du département de la Seine* édita en 1912 une plaquette illustrée traitant du *Sabotage* de nos organes vitaux dû à l'alcool et de l'*Action Directe* que nous devions lui composer, à défaut de mesures de protection que doivent prendre pour le bien du peuple les législateurs et ses dirigeants.

Cet opuscule a été répandue à des milliers d'exemplaires.

Les militants, les syndicalistes, tous les travailleurs, dont le cerveau est resté sain sont aujourd'hui convaincus qu'aucune régénération, qu'aucune transformation sociale, que nulles améliorations des conditions morales et matérielles de la vie de ceux qui sont les producteurs principaux de toutes richesses ne seront possibles tant qu'ils seront les esclaves de l'alcool, sous toutes les formes de sa consommation.

Nous arriverons à convaincre nos camarades réfractaires que les qualités dont on pare les mixtures alcoolisées de tous noms sont menteuses; que leurs pouvoirs soi-disant apéritifs ou digestifs, toniques et fortifiant, réchauffants ou rafraîchissants, selon l'heure, les circonstances ou les occasions qui incitent à les consommer n'existent que dans l'imagination des individus qui s'enrichissent au détriment de la santé publique. Nous les sauverons.

Déjà, nos réunions, quelle que soit l'importance de leurs auditoires, ont une tenue bien différente de celle que nous constations il y a dix ou vingt ans.

Partout où rayonnent nos syndicats, l'alcoolisme décroît. Quand la paix nous sera revenue, nous reprendrons notre tâche avec une ardeur nouvelle et nous comptons bien nous débarrasser de l'alcoolisme pour le salut de notre race.

E. Quillent.

Conseiller-Prud'homme ouvrier.

Ligue Nationale contre l'Alcoolisme

(147, boulevard Saint-Germain)

La Ligue Nationale contre l'alcoolisme est née de la fusion en 1906 de la société Française de Tempérance et de l'Union Française Anti-alcoolique auxquelles sont venues s'adjoindre depuis, différentes sociétés « l'Etoile Universitaire » et « La Jeunesse Française Tempérante ».

La Ligue Nationale a pour but de combattre l'alcoolisme, notamment en unissant et coordonnant les efforts faits das ce but, en favorisant la propagande par l'exemple, en provoquant les initiatives locales, en servant d'organe aux intérêts généraux de la lutte antialcoolique vis à vis de l'opinion, des administrations publiques et du Parlement, en propageant, dans la mesure de ses moyens, les faits, les institutions et les idées de nature à servir cette cause et à réaliser son programme.

« L'Alarme »

45, rue Jacob

Fondée en 1912 par M. Léonard Rosenthal sous la forme d'un comité d'initiative, **L'Alarme** est devenue, depuis la guerre, avec la présidence de M. Jean Finot, directeur de **La Revue**, une Association légale qui s'annonce comme particulièrement efficace. Nous en avons longuement parlé lors de sa reconstitution et nos lecteurs ont connu ses premiers efforts. Ils savent quelle ardente campagne son président, M. Jean Finot, a commencée en octobre 1914 dans « Le Temps » et continue dans ce journal et poursuivie chaque mois par ses articles de « La Revue ». Nous croyons équitable de dire que par l'audace de sa critique envers le gouvernement, traître à son devoir, par la documentation frappante qui lui était adressée spontanément de tous les coins du pays, par sa forme énergique et pittoresque et sa continuité, cette campagne a été le point de départ du mouvement d'opinion, dont peu à peu toute la presse, naguère si prudente à ce sujet, s'est fait l'écho et qui a forcé les pouvoirs à sortir de leur inertie.

Un périodique nouveau « Le Bulletin de l'Alarme » appelé à une diffusion considérable, étendra cette campagne. Le premier numéro est sous presse.

Sous presse également, une affiche illustrée saisissante par son texte et le dessin d'Abel Faivre qui l'accompagne ; son format modéré en facilitera la diffusione. On peut écrire dès maintenant au siège social pour se le procurer.

Un autre remarquable instrument de propagande de **l'Alarme** est le livre de M. Jean Finot qui vient de paraître sous le titre « L'Union Sacrée contre l'alcoolisme » et qui contient l'essence des articles publiés dans **La Revue**.

De plus « l'Alarme » a, nos lecteurs le savent, repris à son nom la campagne commencée par « La Française » en vue d'obtenir la substitution, dans les écoles maternelles, d'une infusion fournie par l'école aux liquides souvent malfaisants apportés par les enfants. Nous donnerons dans le prochain numéro, le détail de l'intervention de « l'Alarme » et de son heureux résultat.

Institutions diverses

L'Académie de médecine à maintes reprises a voté des vœux condamnant l'alcool. Récemment, elle a édité une brochure de propagande antialcoolique destinée aux soldats. Signalons en particulier à ce propos la propagande dans « Le Temps », du professeur Gilbert Ballet que l'Académie vient de perdre et qui n'avait pas craint de s'engager dans la lutte active en entrant dans le Comité de Direction de l'**Alarme**.

La Ligue française pour le relèvement de la moralité publique depuis 1907 organise des **missions** destinées aux soldats dans les casernes, hôpitaux, camps d'instruction afin de mettre les hommes en garde contre les entraînements de l'alcoolisme et de la débauche. M. Pourésy, son missionnaire attitré, a, en 1915, organisé et fait 123 conférences ayant groupé plus de 62.500 soldats et officiers dont plus de 25.000 jeunes soldats des classes 15 et 16.

L'Etoile Blanche;
La Croisade des Femmes françaises;
Le Ruban blanc;
L'Alliance d'Hygiène sociale;
La Ligue Française;
La Ligue de l'enseignement;

ont chacune pour leur part contribué au **Pro Patria**.

mouvement.

L'Ecole pratique de Service social étudie aussi la question et voici ce que nous écrit M. G. de Jaer, dont le dévouement personnel à la cause est au-dessus de tout éloge.

24 mars. — Hier, au **Musée Social**, M. le Dr Triboulet dans la leçon: **Contre l'alcoolisme** donnée à **l'Ecole pratique de Service social** a déclaré qu'un des meilleurs remèdes à employer contre notre mortel ennemi de l'intérieur serait d'accorder le droit de vote aux femmes.

J'ai donné le signal des applaudissements. L'auditoire composé en majeure partie de jeunes filles n'a pas trop osé me suivre, mais je ne doute pas que tous nous approuvions le professeur. **G. de Jaer.**

Bulletin des Sociétés féministes

Enquête organisée par le Conseil National des Femmes Françaises ouvrières.

1° La main d'œuvre féminine a-t-elle augmenté depuis la guerre dans votre région? Dans quels métiers? (donner des chiffres).

2° Le rendement du travail des femmes est-il le même que celui des hommes? A travail égal la femme touche-t-elle salaire égal?

1° Dans les usines de l'Etat?

2° Dans l'industrie privée? (tenir compte des primes).

3° Pensez-vous que les femmes continuent à trouver, après la guerre, un débouché dans les professions qui leur ont été ouvertes? Est-ce à souhaiter?

1° Au point de vue de salaire ?

2° Au point de vue physique? (prière d'interroger les ouvrières).

Tacher de savoir si une femme enceinte peut faire ces métiers sans danger pour elle et pour la race?

Les usines qui emploient des femmes ont-elles des crèches et des garderies (Usines de l'Etat et Usines privées). A défaut des Usines, les Communes en ont-elles organisé?

4° Les femmes des patrons mobilisés qui ont remplacé leurs maris ont-elles tendance à donner l'égalité des salaires aux ouvriers et employés des deux sexes?

Employées et Fonctionnaires
Personnel enseignant — Carrières libérales

5° De nouvelles professions ont-elles été ouvertes aux femmes depuis la guerre? Lesquelles? Donner des chiffres.

6° Les femmes exécutent-elles le même travail que les hommes?

Si le travail est différent, est-ce pour des raisons de capacité ou bien pour trouver un motif de diminuer le salaire des femmes?

7° A-t-on imposé aux femmes des clauses spéciales quant à leur maintien dans la profession après la guerre?

8° Les conditions de salaires des femmes sont-elles égales à celles de leurs collègues hommes? (traitement fixe ou indemnité).

9° Les ouvriers et employés de votre région comprennent-ils bien qu'il est de leur intérêt même que les femmes obtiennent les mêmes salaires qu'eux, afin qu'elles ne leur fassent pas une concurrence au rabais? Indiquer leur état d'esprit. Nous donner si possible l'opinion des Bourses du Travail et des Associations corporatives de votre région.

10° Quelle action générale ou particulière jugeriez-vous nécessaire pour faire admettre de tous, le principe: « A travail égal, salaire égal? »

Prière de numéroter les parties de vos correspondances avec les numéros du questionnaire.

Pour tous les renseignements concernant l'enquête, s'adresser à Mme L. Brunschvig, vice-présidente de la Section du Travail, 53, rue Scheffer, Paris, XVIe.

Retourner l'enquête à la même adresse avant le 15 juin.

Nous serions reconnaissantes aux lectrices de la *Française* de bien vouloir faire dans leur région cette enquête sur les conditions du travail des femmes depuis la guerre. Il est nécessaire que dans toute la France un mouvement s'organise pour que le travail des femmes ne soit pas considéré comme un travail au rabais et qu'à travail égal elles obtiennent salaire égal.

Nous désirerions savoir dans quelles villes nos collaboratrices pourront enquêter? Voudraient-elles également prier les personnes qui accepteront de nous aider de nous envoyer leurs noms et leurs adresses, afin que nous puissions leur envoyer des questionnaires et que nous sachions nous pouvons compter dans telle ou telle région.

C'est en organisant méthodiquement notre enquête que nous pourrons réaliser un travail sérieux nous permettant d'agir ensuite avec efficacité.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

Les membres du Groupe de Paris de l'U. F. S. F. qui désireront assister comme délégués au Congrès de l'Union le jeudi, 20 avril, sont priés d'adresser leurs demandes au siège social de l'Union, 53, rue Scheffer.

Pour les féministes désirant assister au Congrès à titre individuel, qu'elles semblent bien le faire savoir à la même adresse.

Le programme du Congrès a paru dans la *Française* du 19 février.

ŒUVRES & INSTITUTIONS

ŒUVRE DE L'ART ET LA FEMME
(Fondatrice : Mme Jeanne Amen)

Nous avons plaisir à annoncer la vente que Mme Jeanne Amen fera dans son atelier, 5, rue Relouze, les 1er, 2 et 3 avril. On trouvera à son exposition tous les travaux des Mutilés et particulièrement les curieux et artistiques tapis exécutés par les cinquante invalides de la guerre dont *quarante n'ont qu'un bras.*

Tous les amis de la *Française* sont cordialement invités.

O. B.

***

ARMOIRE LORRAINE

Le dimanche, 9 avril, à 3 heures, aura lieu au Trocadéro, au profit de l'œuvre de « l'Armoire Lorraine », sous la présidence de M. Painlevé, ministre de l'Instruction Publique et de M. Dalimier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, une Grande Matinée de présentation de Madame Isadora Duncan, avec le concours de MM. Flamondon, de l'Opéra, et Albert Lambert, de la Comédie Française et de l'Orchestre du Conservatoire. C'est la seule fois que Mme Duncan paraît en public et tous les amis des arts voudront l'applaudir.

On peut prendre des places au Trocadéro, chez Durand, place de la Madeleine, et à l'Agence des Théâtres, avenue de l'Opéra. Prix des places de 2 à 20 francs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France
Société anonyme. — Capital : 500 millions

Les actionnaires de la *Société Générale* sont convoqués, aux termes de l'article 39 des statuts, pour le *jeudi 30 mars 1916, à 3 heures et demie* de l'après-midi, dans l'immeuble de la Société, situé 112, *avenue Kléber, en Assemblée générale ordinaire.*

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture des rapports du Conseil d'administration et des censeurs-commissaires ;

2° Approbation des Comptes ;

3° Nomination d'administrateurs, d'un censeur et des commissaires ;

4° Autorisation aux administrateurs conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Aux termes des articles 40 et 41 des statuts, pourvu que les titres aient été transférés plus de *deux mois* avant l'époque fixée pour l'Assemblée, tout titulaire de *quarante* actions est de droit membre de l'Assemblée Générale, et tous propriétaires de moins de quarante actions peuvent, soit se réunir pour former ce nombre d'actions ou un nombre supérieur et se faire représenter par l'un d'eux, soit se faire représenter par un autre actionnaire déjà par lui-même membre de l'Assemblée.

Les pouvoirs d'actionnaires devront être déposés au Siège Social, 5 jours au moins avant le jour de l'Assemblée, c'est-à-dire au plus tard, le *vendredi 24 mars.*

Les pouvoirs d'actionnaires devront être retirées de dix heures à trois heures, à *partir du 10 mars et jusqu'au 27 mars inclus*, au siège de la Société, 29, boulevard Haussmann.

Le Directeur Général,
André Homberg.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR REGIME DIETÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bigeon-Pariani. — Fondée en 188
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES PANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph.: 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet) — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Café — Thé — Maté.
Variés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en

La gérante : JANE MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière